
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent soixante et unième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 août 2015, à 10 h 5

Président : M. Van der Kwast (Pays-Bas)

GE.15-13736 (F) 280916 041016



* 1 5 1 3 7 3 6 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1361^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Bienvenue à tous. J'espère que vous avez passé un bon été. Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au moment où s'ouvre la troisième partie de la session annuelle de 2015 de la Conférence du désarmement. Vous aurez noté que les deux documents suivants ont été publiés : le document CD/2024 et le document CD/2025. Ils sont disponibles en ligne et le secrétariat vous les a envoyés par messagerie électronique.

Lors de la 1360^e séance, je vous ai proposé de tenir une série de discussions informelles en complément du calendrier d'activités que nous avons adopté à la 1354^e séance, le 5 juin, qui a été publié sous la cote CD/2021. Selon ce document, nous devrions débattre aujourd'hui en séance informelle – je souligne : en séance informelle – de l'état d'avancement du désarmement nucléaire et des moyens envisageables pour aller de l'avant.

Avant d'ouvrir le débat informel, j'ai reçu une demande d'une délégation qui souhaite prendre la parole en séance plénière. Je donne donc à présent la parole à M. Sano, Ambassadeur du Japon.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui, car nous commémorons ce mois-ci le soixante-dixième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Chaque année, des cérémonies commémoratives sont organisées les 6 et 9 août dans ces deux villes. C'est là non seulement l'occasion d'un hommage, mais aussi la possibilité de prier pour la paix et de réaffirmer notre conviction qu'il faut œuvrer pour l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Le Japon s'est fermement engagé à faire le maximum pour atteindre cet objectif, et il est profondément convaincu que la tragédie engendrée par les bombardements nucléaires ne doit plus jamais se produire.

Du fait de notre histoire particulière, nous avons le sentiment que le Japon est le dépositaire d'une mission spéciale, qui est de faire savoir ce qui s'est effectivement passé en août 1945 et de sensibiliser aux conséquences humanitaires catastrophiques d'une telle tragédie, qui transcendent les frontières et les générations.

Soixante-dix années se sont écoulées depuis les bombardements, et l'âge moyen des *hibakusha* avoisine désormais 80 ans. Dans ces conditions, le Japon considère qu'il est absolument primordial de faire connaître précisément les réalités des armes nucléaires aux générations futures, notamment à travers l'éducation des plus jeunes au désarmement et à la non-prolifération. Cette démarche contribuera à perpétuer l'élan international en faveur d'un monde sans armes nucléaires.

Dans ce contexte, parallèlement au programme intitulé « Communicateurs spéciaux pour un monde sans armes nucléaires », le Japon a lancé, en 2013, un nouveau programme baptisé « Communicateurs de la jeunesse pour un monde sans armes nucléaires ». J'ai le plaisir de vous annoncer que 22 adolescents, parmi lesquels des lycéens d'Hiroshima et de Nagasaki, assisteront à la séance de la Conférence du 18 août prochain en tant que Communicateurs de la jeunesse. Le même jour, nous prévoyons d'organiser, en salle VIII, la projection d'un film et un débat sur l'éducation au désarmement et la non-prolifération.

En outre, le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement doit commencer à la fin du mois. Cette année, 25 boursiers doivent se rendre prochainement à Hiroshima et Nagasaki. Depuis 1983, 835 jeunes diplomates et fonctionnaires de divers pays se sont rendus dans les deux villes grâce au Programme de bourses. Le Japon prévoit de renouveler son appui à ce programme très utile. Nous sommes convaincus qu'il permet aux boursiers de vivre une expérience marquante et espérons que tous ceux qui ont eu une fois l'occasion de visiter ces deux villes œuvreront en faveur du désarmement nucléaire au sein de leur gouvernement et de leur organisation respectifs.

En outre, plus près d'ici, une exposition permanente consacrée aux bombardements atomiques a été installée au Palais des Nations, en 2011. Elle n'est qu'à quelques pas de cette salle, et j'encourage chacun d'entre vous à s'y rendre.

Enfin, s'il est vrai que l'ensemble de la communauté internationale partage l'objectif qui est le nôtre d'un monde sans armes nucléaires, la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, ne parvient toujours pas, après dix-huit années, à négocier un instrument juridique. Nous, États membres de la Conférence, devrions faire preuve de la plus grande souplesse et redoubler d'efforts pour nous acquitter au plus tôt du mandat qui nous a été confié.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir diffusé le document révisé qui nous a été distribué hier par le secrétariat de la Conférence et qui renferme le planning actualisé de la présidence néerlandaise. Avant que vous ne suspendiez la séance plénière officielle, je voudrais vous demander une précision concernant la séance que vous avez programmée le jeudi 6 août dans ce document. Quelle est exactement votre proposition ? Nous aimerions comprendre l'objet des discussions informelles que vous nous proposez d'avoir lors des séances prévues le 6 août.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai déjà fait savoir à la Conférence, nous consacrerons des séances informelles à un certain nombre de questions. Nous avons tenu des consultations avec différents collègues, dont l'Ambassadeur du Pakistan, au cours desquelles nous avons expliqué ce que nous comptons faire. Nous prévoyions de débattre de façon informelle afin de déterminer les moyens de faire avancer nos discussions sur un mode informel, à la Conférence. Dans ma déclaration liminaire, j'ai expliqué que cette séance serait officieuse. Il n'y a donc rien d'officiel dans tout cela. Nous avons retenu quatre thématiques principales, à savoir : premièrement, le désarmement nucléaire, dont nous parlerons aujourd'hui ; deuxièmement, la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, que nous traiterons jeudi ; troisièmement, la question des garanties de sécurité nucléaire ; et quatrièmement, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous avons – en plein accord avec plusieurs d'entre vous et dans le cadre de nos précédentes discussions ici-même – indiqué que nous souhaitons aborder ces quatre thématiques de façon équilibrée. Vous vous en souvenez, initialement, la question des garanties de sécurité nucléaire ne devait pas être abordée, la raison à cela étant, comme je l'ai longuement expliqué, y compris lors de la présente séance, que les séances inscrites au calendrier d'activités se tiendraient sous la présidence néo-zélandaise. Or, il nous a été clairement demandé d'inscrire aussi cette thématique, bien que nos discussions dans le cadre du calendrier d'activités n'aient pas encore commencé ; c'est pourquoi nous avons modifié le calendrier pour y inscrire la question des garanties de sécurité nucléaire.

Chaque débat thématique sera ouvert par le coordonnateur désigné dans le cadre du calendrier d'activités. Aujourd'hui, c'est M. Ramadan, Ambassadeur d'Égypte, qui nous donnera un aperçu du débat inscrit au calendrier d'activités. Jeudi, ce sera l'Ambassadeur Biontino, Coordonnateur pour la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et pour vendredi, je suis encore en discussion avec le Coordonnateur pour la question des garanties de sécurité nucléaire, l'Ambassadeur de Sri Lanka. S'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, qui en sera le Coordonnateur, nous présentera un exposé introductif. Voilà ce qui est prévu. Cela a déjà été expliqué ici et je pense donc que les choses sont très claires. Le 9 juillet, à la

demande du Groupe des 21, j'ai rencontré le Groupe des 21 – vous y étiez, l'Ambassadeur du Pakistan également – et j'ai aussi expliqué en détail quelles étaient nos intentions. Il a été question du document dont nous sommes saisis, et c'est là ce dont nous allons nous entretenir.

Je redonne la parole au représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie de ce tour d'horizon, Monsieur le Président, et nous sommes satisfaits de voir que la question des garanties de sécurité négatives a été réinscrite à l'ordre du jour des discussions informelles. Ma question portait spécifiquement sur les séances programmées pour le 6 août. Vous vous en souvenez, ma délégation vous avait fait savoir que nous n'acceptons pas – que nous ne pouvions accepter – l'idée d'examiner dans le cadre de la Conférence du désarmement le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui figure dans le document CD/2023. Or, il en est encore question dans votre calendrier. Hier, la délégation pakistanaise en a informé votre délégation, j'imagine que vous le savez. Malgré cela, la version révisée du document ne répond toujours pas à notre préoccupation. Comme nous vous l'avons déjà dit, et indiqué hier encore à votre délégation, la délégation pakistanaise est prête à accepter l'idée d'un débat général sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, où toute délégation serait libre de soulever la question de son choix ; nous participerons très activement à un tel débat. Compte tenu de notre position, comment comptez-vous procéder ?

Le Président (*parle en anglais*) : Il y aura des présentations, et nous commencerons par celle de l'Ambassadeur Biontino, comme je vous l'ai expliqué. Il nous éclairera sur son rapport, qui comporte différentes choses, notamment le document que le Secrétaire général de l'ONU a adressé à la Conférence. Voilà ce que nous allons faire.

Je redonne la parole au Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme vous le savez fort bien, au cours de la première semaine de votre présidence, ma délégation vous a déjà fait savoir que nous ne pouvions accepter que la présidence consacre une séance plénière informelle de la Conférence du désarmement à un débat sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous vous l'avons fait savoir par lettre, dans une intervention à la Conférence et lors de vos consultations avec le Groupe des 21, puis, plus tard, lors de nos contacts bilatéraux officiels. Nous nous sommes également efforcés d'expliquer les raisons qui sous-tendent notre position. Je récapitule brièvement : le Groupe d'experts gouvernementaux, constitué de 25 membres, n'a pas fonctionné dans le cadre du mandat de la Conférence. Il a été créé en application d'une résolution controversée de l'Assemblée générale des Nations Unies ; le Pakistan avait d'ailleurs voté contre l'adoption de ce texte. Le Pakistan n'a pas participé aux travaux du Groupe et, après avoir lu attentivement le rapport que le Groupe avait établi, a rejeté l'intégralité du document. Nous ne pensons pas que ce rapport puisse constituer la base de nos futurs travaux sur la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement. Nous avons clairement énoncé notre position concernant ce rapport au cours de la séance plénière que la Conférence a tenue le 23 juin 2015.

Monsieur le Président, nous notons que vous avez légèrement modifié le thème du débat du 6 août 2015, mais que vous avez conservé la référence au rapport du Groupe contenu dans le document CD/2023. Malheureusement, cette modification ne répond toujours pas à nos préoccupations et ma délégation ne peut, par conséquent, l'accepter. Nous maintenons donc notre objection à la tenue d'une séance informelle sur le thème que vous avez annoncé. Nous accueillons avec satisfaction votre intention d'organiser sous

vosre présidence des débats de fond sur les questions qui appellent un consensus ou qui ne se heurtent à aucune objection de la part des États membres de la Conférence. Nous accueillons avec satisfaction toutes les occasions de traiter les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, et j'ai toujours pris une part active et constructive à ces activités. De même, nous accueillons avec satisfaction la séance informelle prévue aujourd'hui et consacrée à l'état d'avancement du désarmement nucléaire et aux moyens envisageables pour aller de l'avant. De même encore, nous appuyons la tenue de discussions informelles consacrées au désarmement nucléaire, aux garanties de sécurité négatives, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, à la question du genre et du désarmement et aux « autres questions ». Toutefois, vous ne pouvez, en tant que Président de la Conférence, demander à la Conférence de tenir des discussions, officielles ou informelles, sur une thématique qui suscite des objections de la part d'une délégation, quelle qu'elle soit. Le Président de la Conférence n'a pas autorité pour convoquer des séances plénières informelles dont le principe n'est pas accepté par les membres de la Conférence. L'article 19 du Règlement intérieur de la Conférence dispose clairement que « les travaux de la Conférence se déroulent en séance plénière, ainsi que sous toutes autres formes dont conviendrait la Conférence, », – je répète : « dont conviendrait la Conférence, » – « telles que réunions informelles avec ou sans participation d'experts ». Les séances informelles sont donc l'une des façons de travailler de la Conférence et, comme l'indique expressément l'article 19, elles requièrent l'approbation de la Conférence qui, aux termes de l'article 18, ne peut être donnée que par consensus.

Compte tenu des objections soulevées par le Pakistan, il n'y a tout simplement pas consensus pour que la Conférence consacre des discussions informelles au rapport du Groupe d'experts gouvernementaux tel qu'il figure dans le document CD/2023. Nous vous demandons par conséquent de supprimer la référence au document CD/2023 des thématiques à débattre lors de la séance plénière informelle du 6 août. Nous pouvons accepter l'idée d'un débat général sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, au cours duquel chaque délégation sera en mesure de soulever la question de son choix, y compris d'évoquer le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. L'article 30 du Règlement intérieur de la Conférence reconnaît ce droit à toutes les délégations. En revanche, cet article ne confère au Président ni le droit ni l'autorité de contourner les objections d'un État membre ou d'organiser de son propre chef une séance plénière informelle de la Conférence consacrée à une question spécifique.

Monsieur le Président, pour conclure, je souligne une nouvelle fois que ma délégation n'accepte pas que la séance plénière informelle de la Conférence du 6 août 2015 soit consacrée à la thématique que vous avez proposée, à savoir un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, y compris le document CD/2023.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends acte de la position du Pakistan. Je crois que nous devrions maintenant passer à la séance prévue pour aujourd'hui, à savoir la séance informelle consacrée au désarmement nucléaire, et nous reviendrons plus tard sur ce dont vous nous avez fait part. Je serais reconnaissant au Pakistan qu'il m'adresse une nouvelle lettre expliquant sa position. Je crois qu'il est utile que nous prenions note de toutes les fois où vous avez soulevé cette question et que nous déterminions où le problème se situe.

Je vais maintenant prononcer la clôture de la séance officielle si personne d'autre ne souhaite prendre la parole ou faire une observation sur un point quelconque. Cela ne semble pas être le cas. La séance est donc levée.

La prochaine séance plénière officielle de la Conférence aura lieu le mardi 11 août, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 10 h 25.